

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-
MER

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

N° T210904

Le 13 septembre deux mille vingt et un, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 10 août 2021,

OBJET : Décision
modificative n°2

—
Portant sur les autres
charges de gestion
courante

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, Mme PASSEBOSC, M. SUSLAMARE, M. BARILLON, M. LOUVET, M. WADOUX membres titulaires du Comité de Direction,

M. CARTON, membre suppléant, représentant M. LECLERCQ
M. DAMBOISE, membre suppléant, représentant Mme BECHET
M. RAMET, membre suppléant, représentant M. BOUZIN
Mme KANDOT, membre suppléant, représentant M. SIRUGUE

Absents excusés :

M. LECLERCQ, membre titulaire représenté par M. CARTON
Mme BECHET, membre titulaire représentée par M. DAMBOISE
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET
M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT

M. FOURCROY, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. DUMAINE,
M. BREBION, MME CHAMONIN, M. HENNUYER, M. POUCE membres titulaires,

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FARRANDS,
M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. LOGIE, M. HENNEQUIN,
Mme BRUNELLOT, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE,
M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants.

M. DAMBOISE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative portant sur le transfert des autres charges de gestion courante

Le présent projet de décision modificative pour l'exercice 2021 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur le budget principal de l'OTBCO depuis le début de l'exercice.

Afin de régulariser les frais liés au PAS (Prélèvement à la source), il est demandé au Comité de direction de bien vouloir valider les dépenses suivantes :

Dépenses au chapitre 11 :

Compte : 6238 : - 100,00 €

Dépenses au chapitre 65 :

Compte : 658 : + 100,00 €

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221 à L2221-10 ET R2221-1 à R2221-52,

VU le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme intercommunal du Boulonnais-Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public industriel et Commercial,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser les frais liés au PAS (Prélèvement à la source),

ENTENDU M. Frédéric CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE le virement de crédits du chapitre 11 vers le chapitre 65 de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale comme suit :

Dépenses au chapitre 11 :

Compte : 6238 : - 100,00 €

Dépenses au chapitre 65 :

Compte : 658 : + 100,00 €

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 13 septembre 2021.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 SEP. 2021



Le Président,
Frédéric CUVILLIER.

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

N° PL210905

OBJET : Décision
modificative n°1

—
Portant sur les autres
charges de gestion
courante

Le 13 septembre deux mille vingt et un, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 10 août 2021,

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, Mme PASSEBOSC, M. SUSLAMARE, M. BARILLON, M. LOUVET, M. WADOUX membres titulaires du Comité de Direction,

M. CARTON, membre suppléant, représentant M. LECLERCQ
M. DAMBOISE, membre suppléant, représentant Mme BECHET
M. RAMET, membre suppléant, représentant M. BOUZIN
Mme KANDOT, membre suppléant, représentant M. SIRUGUE

Absents excusés :

M. LECLERCQ, membre titulaire représenté par M. CARTON
Mme BECHET, membre titulaire représentée par M. DAMBOISE
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET
M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT

M. FOURCROY, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. DUMAINE,
M. BREBION, MME CHAMONIN, M. HENNUYER, M. POUCE membres titulaires,

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FARRANDS,
M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. LOGIE, M. HENNEQUIN,
Mme BRUNELLOT, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE,
M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants.

M. DAMBOISE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative portant sur le transfert des autres charges de gestion courante

Le présent projet de décision modificative pour l'exercice 2021 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur le budget Marina- Port de Plaisance depuis le début de l'exercice.

La Marina a dû faire face à plusieurs remboursements envers des plaisanciers qui ont pour la plupart payé leur abonnement pour l'année mais ont revendu leurs bateaux depuis.

Afin de régulariser les remboursements, il est demandé au Comité de direction de bien vouloir valider les dépenses suivantes :

Dépenses au chapitre 12 :

Compte : 6211 : - 2 000,00 €

Dépenses au chapitre 65 :

Compte : 658 : + 2 000,00 €

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221 à L2221-10 ET R2221-1 à R2221-52,

VU le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme intercommunal du Boulonnais-Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public industriel et Commercial,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser les charges de gestion courante,

ENTENDU M. Frédéric CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE la délibération la régularisation des charges de gestion courante comme suit :

Dépenses au chapitre 12 :

Compte : 6211 : - 2 000,00 €

Dépenses au chapitre 65 :

Compte : 658 : + 2 000,00 €

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 13 septembre 2021.

DÉPOSÉ A L'
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 SEP. 2021



Le Président,
Frédéric CUVILLIER.